

**Séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dunkerque
en date du 4 octobre 2022**

**17 - AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION D'UN EMPLOI D'ERGOTHÉRAPEUTE
A TEMPS COMPLET**

Par délibération en date du 16 décembre 2021, le Conseil d'Administration a autorisé la création d'un poste d'ergothérapeute à 50%.

Compte-tenu des nécessités de service, il est proposé de fixer le temps de travail de ce poste à temps complet.

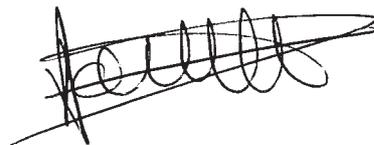
Les autres modalités de pourvoi du poste restent inchangées.

Il est par ailleurs précisé, que dans le cadre de la réforme catégorielle intervenue par décret du 2020-1174 du 25 septembre 2020, l'emploi d'ergothérapeute est inscrit au tableau des effectifs dans la catégorie A.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du CCAS.

ADOPTÉ

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Pour le Maire-Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Leïla NAÏDJI', written over a horizontal line.

Leïla NAÏDJI

17 OCT. 2022

Reçu le

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DUNKERQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Convoqué le 29 septembre 2022 pour la séance du 4 octobre 2022 à 18h00

La séance est présidée par Madame Leïla NAÏDJI, Vice-Présidente du CCAS de Dunkerque.

► **ONT PARTICIPÉ :**

Madame Leïla NAÏDJI - Vice-Présidente

Monsieur Alain SIMON – Vice-Président Délégué

Madame Delphine CASTELLI – Administratrice (présente jusqu'au vote de la délibération n°16)

Madame Joëlle CROCKEY - Administratrice

Madame Catherine DELESALLE – Administratrice

Monsieur Yohann DUVAL - Administrateur

Monsieur Josseran FLOCH - Administrateur

Madame Harmonie HARS-GOUTEAU – Administratrice (arrivée à 18h15 après l'adoption du règlement intérieur et l'élection de la Présidente et du Vice-Président délégué)

Madame Laurence HUMILIÈRE – Administratrice

Madame Élisabeth LONGUET - Administratrice

Madame Laurence OLIVIER - Administratrice

Madame Michèle PEPIN - Administratrice

► **ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR**

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

- Monsieur Rémi BECUWE à Madame Leïla NAÏDJI
- Madame Delphine CASTELLI à Monsieur Josseran FLOCH (à partir de la délibération n°17 jusque la fin de la séance)

Séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dunkerque
en date du 4 octobre 2022

**DÉLIBÉRATION N°17 - AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION D'UN EMPLOI
D'ERGOTHERAPEUTE A TEMPS COMPLET**

Par délibération en date du 16 décembre 2021, le Conseil d'Administration a autorisé la création d'un poste d'ergothérapeute à 50%.

Compte-tenu des nécessités de service, il est proposé de fixer le temps de travail de ce poste à temps complet.

Les autres modalités de pourvoi du poste restent inchangées.

Il est par ailleurs précisé, que dans le cadre de la réforme catégorielle intervenue par décret du 2020-1174 du 25 septembre 2020, l'emploi d'ergothérapeute est inscrit au tableau des effectifs dans la catégorie A.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du CCAS.

ADOPTÉ

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Pour le Maire-Président,**

Leïla NAÏDJI